



MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME  
DU-PORTAGE

**INFO-PORTAGE**



## MOT DU CONSEIL

Chères Portageoises, Chers Portageois,

Au nom du conseil municipal, je vous présente nos meilleurs vœux de santé et de bonheur pour l'année 2024.

L'hiver n'est pas des plus rigoureux cette année ce qui présente son lot de défis à nos employés municipaux en charge du Chalet des sports, mais cela n'empêche pas la pratique des sports d'hiver avec en prime une nouvelle piste de ski de fond. Nos différents plateaux sportifs 100% gratuits sont bien achalandés et font le bonheur des petits et des grands.

Le budget municipal a été adopté en décembre dernier et l'inflation importante des dernières années a eu son effet sur les dépenses incompressibles auxquelles nous devons faire face (déneigement, gestion des eaux, collecte des déchets, etc.) ce qui nous a imposé d'augmenter les taxes d'un peu plus de 5%.

Les travaux de rénovation du bureau municipal et de construction de la nouvelle bibliothèque vont bon train et devraient être terminés comme prévu ce printemps. Nous avons hâte de vous faire découvrir ces nouveaux lieux qui promettent d'être des lieux de rassemblement conviviaux.

Pour terminer, je tiens à remercier notre ancienne directrice, Line Petitclerc, qui a officiellement quitté la municipalité à la fin janvier. Son travail durant les cinq dernières années a été très apprécié par le conseil et ce fût pour l'ensemble du personnel un plaisir de collaborer avec elle. On lui souhaite une bonne continuation dans ses nouveaux projets.

Vincent More, maire



MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME  
DU-PORTAGE

# Défi plein air

**24 février 2024**

**Des activités de 13h à 20h**

Horaire détaillé à venir sur notre page Facebook

**Glissade, ski de fond, disco-patin,  
concours de sculpture sur neige\*,  
activité de pistage en forêt\*,  
marche aux flambeaux et plus encore!**

\*Activité avec inscription sur Qidigo

**Au Chalet des sports, 200 côte de la Mer**

## SÉANCE DU CONSEIL : 5 FÉVRIER

La séance se tiendra en présentiel au 200, côte de la Mer, **lundi 5 février à 19 h 30**. Les points suivants seront abordés :

- Résolution de concordance et de courte échéance relative à un emprunt par obligations au montant de 2 750 000\$ qui sera réalisé le 15 février 2024 (emprunt pour l'aqueduc);
- Résolution pour formation d'un comité d'embauche pour la piscine et le camp de jour à l'été 2024;
- Dépôt du rapport annuel 2023 concernant l'application du *Règlement relatif à la gestion contractuelle (règlement n° 2019-05-394)*.

## AVIS PUBLIC (2<sup>E</sup> AVIS)

Les prochaines séances ordinaires du conseil municipal de Notre-Dame-du-Portage pour l'année 2024 auront lieu à 19h30 dans la salle Gilles-Moreau du Chalet des sports, 200 côte de la Mer, Notre-Dame-du-Portage, et ce, aux dates suivantes :

Lundi 5 février	Lundi 5 août
Lundi 11 mars	Lundi 16 septembre
Lundi 8 avril	Lundi 7 octobre
Lundi 6 mai	Lundi 4 novembre
Lundi 3 juin	Lundi 2 décembre
Lundi 8 juillet	

Par ailleurs, la séance extraordinaire du conseil municipal pour l'adoption du budget 2025 et du programme triennal d'immobilisations 2025-2027 aura lieu le lundi 16 décembre 2024 à 19h30, au même endroit.

Donné à Notre-Dame-du-Portage ce 5 février 2024.

Marie-Hélène Harvey,  
Directrice générale et greffière-trésorière

## UN DERNIER AUREVOIR À SIMONE LANDRY

Nous sommes triste d'apprendre le décès récent de Mme Simone Landry, résidente du Portage, décédée le 29 décembre dernier.

Nous lui disons aurevoir et nous offrons nos condoléances à sa famille.



## BUDGET ET PTI 2024

Le budget 2024 de la Municipalité et le programme triennal d'immobilisations 2024-2026 ont été adoptés le 18 décembre dernier, en séance extraordinaire. Pour 2024, le taux de taxe foncière générale est passé de 0,5169 à 0,5300 du 100\$ d'évaluation. Le taux global de taxation passe donc de 0,7772 à 0,8183 du 100\$ d'évaluation.

Voici des exemples de l'impact de cette hausse sur des comptes de taxes :

- Pour une résidence du **Parc de l'Amitié** dont la valeur de l'immeuble équivaut à 92 600\$, la hausse représente 154,27\$.
- Pour une résidence du **Centre du Village** dont la valeur de l'immeuble équivaut à 299 200\$, la hausse représente 328,04\$.
- Pour une résidence dans un **autre secteur** de la Municipalité dont la valeur de l'immeuble équivaut à 351 600\$, la hausse représente 203,36\$.

La hausse des dépenses de fonctionnement de la Municipalité s'explique par une hausse généralisée des coûts des biens et services. Plus précisément, la Municipalité fait face à une augmentation des coûts liés aux services techniques d'aqueduc et d'égouts (30%), au déneigement (17%), à la vidange de fosses septiques (17%) et au traitement des matières organiques (20%). De plus, les montants des assurances de la municipalité ont aussi considérablement augmenté (20%), tout comme les taux d'intérêts de nos emprunts et les quotes-parts à remettre à la MRC.

Vous pouvez obtenir les détails du budget et le plan triennal d'immobilisations 2024 aux pages suivantes.

Le budget est également disponible sur le site Internet de la municipalité à l'onglet [Vie démocratique/Budgets et rapports](#).

## ÉCHÉANCE DES VERSEMENTS DE TAXE

Tel que mentionné dans l'Info-Portage de décembre, vous pouvez maintenant payer vos taxes en 4 versements.

Vos comptes de taxe 2024 ont été envoyés le 26 janvier 2024.

Voici le tableau d'échéance des versements :



Versement	Date d'échéance
1 <sup>er</sup>	29 février 2024
2 <sup>e</sup>	2 mai 2024
3 <sup>e</sup>	4 juillet 2024
4 <sup>e</sup>	3 octobre 2024



## Budget 2024 en bref

REVENUS DE FONCTIONNEMENT	Budget 2023	Budget 2024
TAXES FONCIÈRES SUR L'ENSEMBLE	(1 714 884,00) \$	(1 834 494,00) \$
TAXES FONCIÈRES SUR UNE AUTRE BASE	(467 630,00) \$	(538 153,00) \$
TENANT LIEU DE TAXES	(32 478,00) \$	(35 114,00) \$
SERVICES RENDUS	(102 117,00) \$	(88 035,00) \$
AUTRES REVENUS	(192 628,00) \$	(564 986,00) \$
PAIEMENTS DE TRANSFERT SUPRALOCAL	(242 679,00) \$	(279 750,00) \$
	(8 496,00) \$	(8 946,00) \$
<b>TOTAL – REVENUS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>(2 760 912,00) \$</b>	<b>(3 349 478,00) \$</b>
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
ADMINISTRATION MUNICIPALE	640 585,00 \$	691 201,00 \$
SÉCURITÉ CIVILE & AUTRE	272 000,00 \$	286 961,00 \$
VOIRIE & TRANSPORT	555 388,00 \$	678 629,00 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	438 746,00 \$	584 080,00 \$
AMÉNAGEMENT & DÉVELOPPEMENT	117 736,00 \$	141 575,00 \$
LOISIRS & CULTURE	670 672,00 \$	704 181,00 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	117 346,00 \$	160 848,00 \$
AMORTISSEMENT	422 311,00 \$	422 311,00 \$
<b>TOTAL – DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 234 784,00 \$</b>	<b>3 669 786,00 \$</b>
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT DE FONCTIONNEMENT AVANT CONCILIATION)</b>	<b>(473 872,00) \$</b>	<b>(320 308,00) \$</b>
CONCILIATION À DES FINS FISCALES		
IMMOBILISATIONS	422 311,00 \$	422 311,00 \$
FINANCEMENT	(132 162,00) \$	(133 170,00) \$
TRANSFERT À L'INVESTISSEMENT	(38 150,00) \$	(60 102,00) \$
AFFECTATION	221 873,00 \$	91 269,00 \$
<b>TOTAL – CONCILIATION À DES FINS FISCALES</b>	<b>473 872,00 \$</b>	<b>320 308,00 \$</b>
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT DE FONCTIONNEMENT APRÈS CONCILIATION)</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>
REVENUS D'INVESTISSEMENT		
PAIEMENTS DE TRANSFERT	(920 800,00) \$	(1 975 716,00) \$
AUTRES REVENUS	(324 044,00) \$	(655 703,00) \$
<b>TOTAL – REVENUS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>(1 244 844,00) \$</b>	<b>(2 631 419,00) \$</b>
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		
ADMINISTRATION MUNICIPALE	714 152,00 \$	931 924,00 \$
SÉCURITÉ CIVILE & AUTRE	- \$	184 170,00 \$
VOIRIE & TRANSPORT	97 950,00 \$	1 450 507,00 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	26 800,00 \$	- \$
SANTÉ & BIEN-ÊTRE	- \$	- \$
AMÉNAGEMENT & DÉVELOPPEMENT	6 100,00 \$	2 500,00 \$
LOISIRS & CULTURE	1 478 087,00 \$	1 438 671,00 \$
RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ	- \$	- \$
<b>TOTAL – DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 323 089,00 \$</b>	<b>4 007 772,00 \$</b>
<b>EXCÉDENT D'INVEST. AVANT CONCILIATION</b>	<b>1 078 245,00 \$</b>	<b>1 376 353,00 \$</b>
CONCILIATION À DES FINS FISCALES		
FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	(792 190,00) \$	(1 106 475,00) \$
AFFECTATION DU FONCTIONNEMENT	(38 150,00) \$	(60 102,00) \$
EXCÉDENT(DÉFICIT) NON AFFECTÉ	(90 350,00) \$	(139 776,00) \$
EXCÉDENT(DÉFICIT) AFFECTÉ	(71 250,00) \$	(70 000,00) \$
RÉSERVES FINANCIÈRES ET FONDS RÉSERVÉS	(86 305,00) \$	- \$
<b>TOTAL – CONCILIATION À DES FINS FISCALES</b>	<b>(1 078 245,00) \$</b>	<b>(1 376 353,00) \$</b>
<b>EXCÉDENT D'INVEST. APRÈS CONCILIATION</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>

Concernant le programme triennal d'immobilisations 2024-2026 de la Municipalité, notons qu'en 2024 les principaux projets seront notamment la rénovation du bureau municipal, l'achèvement de la construction de la bibliothèque, la confection de plans et devis pour la restauration du bâtiment de la piscine municipale et le remplacement du serveur informatique. D'autres projets importants en matière de voirie sont également prévus advenant la réception de subventions gouvernementales.

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE - PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2024-2026



IMMOBILISATIONS	COÛT TOTAL	2024			2025		2026
		MUNICIPALE ET FONDS	EMPRUNT	SOURCE DE FINANCEMENT		AIDE FINANCIÈRE	
				AIDE FINANCIÈRE	MUNICIPALE		DEJA OBTENUE
<b>ADMINISTRATION MUNICIPALE</b>							
PLAN ET DEVIS BUREAU MUN. + STATIONNEMENT	887 148,00 \$	48 890,00 \$	647 960,00 \$	190 298,00 \$			
CONSTRUCTION BIBLIOTHÈQUE	943 553,00 \$	67 110,00 \$	145 613,00 \$	730 830,00 \$			
SERVEUR	32 000,00 \$	32 000,00 \$					
TELEPHONE IP	7 776,00 \$	7 776,00 \$					
ACQUISITION TERRAINS ET REAMENAGEMENT	5 000,00 \$	5 000,00 \$					
<b>VOIRIE &amp; TRANSPORT</b>							
PAVAGE RANG 2 ET PONCEAUX	1 354 311,00 \$		8 419,00 \$	25 255,00 \$			
PONCEAUX ET RECONSTRUCTION	1 245 000,00 \$		11 250,00 \$	33 750,00 \$			
PAVAGE VIADUC COTE DE L'AÉROPORT	1 362 933,00 \$		340 733,00 \$	1 022 200,00 \$			
REDUCTION DE VITESSE	21 000,00 \$	10 500,00 \$		10 500,00 \$			
NUMÉROTATION ZONE RURALE	12 540,00 \$	12 540,00 \$					
CONCEPT ROUTE PARTAGÉE - ROUTE DU FLEUVE	500,00 \$	500,00 \$					
INSTALLATION DE GLISSIÈRES							
SIGNALISATION							
ECLAIRAGE							
<b>HYGIÈNE DU MILIEU</b>							
PLAN ET DEVIS PROLONGEMENT AQUEDUC CENTRE DU VILLAGE ET TESTS D'EAU	- \$						
<b>PROTECTION ET ENVIRONNEMENT</b>							
PROTECTION COTIÈRE	150 000,00 \$			150 000,00 \$			
<b>AMÉNAGEMENT &amp; DÉVELOPPEMENT</b>							
AFFICHAGE MUNICIPAL	24 500,00 \$	2 500,00 \$			7 000,00 \$		
<b>LOISIR &amp; CULTURE</b>							
PLAN ET DEVIS - RESTAURATION BÂTIMENT PISCINE, INSTALLATION SANITAIRE, PARC, MODULE DE JEUX, CLOTURE ET PALISSADE, SALLE MATÉRIEL PARANORDIQUE	1 070 000,00 \$	70 000,00 \$		4 181,00 \$	250 000,00 \$	750 000,00 \$	
SIGNALISATION SENTIERS PÉDESTRE	6 099,00 \$	1 918,00 \$					
HALTE REPOS	3 000,00 \$	3 000,00 \$					
MÉDIALAB	9 000,00 \$			9 000,00 \$			
ACHAT COTE À COTE	11 138,00 \$	1 114,00 \$		10 024,00 \$			
AVENIR DE L'ÉGLISE	8 400,00 \$	8 400,00 \$					
PLAN ET DEVIS - STATIONNEMENT CDS + AMÉNAGEMENT	22 000,00 \$	1 000,00 \$		21 000,00 \$	10 000,00 \$	30 000,00 \$	
PROJET VÉLO DE MONTAGNE	50 000,00 \$			200 000,00 \$			
	363 881,00 \$	272 248,00 \$	1 153 975,00 \$	2 580 919,00 \$	619 533,00 \$	1 798 604,00 \$	1 520 000,00 \$

Note importante: Certains projets prévus au plan triennal d'immobilisation sont inscrits à titre indicatif seulement sous réserve de l'obtention d'aides financières.

## AVIS PUBLIC

Le « règlement n° 2023-10-444 modifiant le règlement n° 2009-10-285 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 » est entré en vigueur le 16 décembre 2023.

Le règlement n° 2023-10-444 a été adopté par le conseil municipal de Notre-Dame-du-Portage le 9 novembre 2023. La ministre des Affaires municipales a attesté de sa validité le 10 novembre 2023 et a fait publier un avis de mise en vigueur dans la *Gazette officielle du Québec* le 16 décembre 2023.

Une copie de ce règlement peut être consultée dans la salle Gilles-Moreau du Chalet des sports (où la réception du bureau municipal est temporairement localisée), 200 côte de la Mer, Notre-Dame-du-Portage, sur les heures de bureau (les lundis et jeudis). Le règlement est également disponible sur le site internet de la Municipalité [www.municipalite.notre-dame-du-portage.qc.ca](http://www.municipalite.notre-dame-du-portage.qc.ca), sous l'onglet « Vie démocratique/ Lois, Politiques et Règlements ».

Donné à Notre-Dame-du-Portage ce 5 février 2024.

Marie-Hélène Harvey  
Directrice générale et greffière-trésorière

AVIS PUBLIC (2<sup>E</sup> AVIS)

Le règlement de tarification 2024 et le règlement de taxation 2024 ont été publiés et sont entrés en vigueur le 16 janvier 2024.

Le règlement de tarification 2024 porte le numéro 2023-11-445. L'objet de ce règlement est de fixer la tarification 2024 pour divers services ponctuels offerts par la Municipalité en matière principalement de loisirs.

De son côté, le règlement de taxation 2024 porte le numéro 2023-12-446. L'objet de ce règlement est principalement d'imposer les taxes et les compensations pour l'exercice financier 2024.

Ces deux règlements ont été adoptés par le conseil municipal de Notre-Dame-du-Portage le 15 janvier 2024.

Une copie de ces règlements peut être consultée dans la salle Gilles-Moreau du Chalet des sports (où la réception du bureau municipal est temporairement localisée), 200 côte de la Mer, Notre-Dame-du-Portage, sur les heures de bureau (les lundis et jeudis). Les règlements sont également disponibles sur le site internet de la municipalité [www.municipalite.notre-dame-du-portage.qc.ca](http://www.municipalite.notre-dame-du-portage.qc.ca), sous l'onglet « Vie démocratique/ Lois, Politiques et Règlements ».

Donné à Notre-Dame-du-Portage ce 5 février 2024.

Marie-Hélène Harvey,  
Directrice générale et greffière-trésorière

## AVIS PUBLIC

Le 15 janvier 2024, le conseil municipal de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage a adopté le *projet de règlement de concordance numéro 2024-01-448 modifiant le règlement de zonage*. Une assemblée publique de consultation sur ce projet sera tenue le 11 mars 2024 à 19h à la salle Gilles-Moreau, 200 côte de la Mer, Notre-Dame-du-Portage. Durant cette assemblée, des représentants de la Municipalité expliqueront le projet de règlement et ses conséquences en matière d'urbanisme et entendront les organismes et les personnes qui désirent s'exprimer sur celui-ci. Ce projet concerne les normes encadrant l'implantation des éoliennes. Il ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

L'adoption de ce projet est rendue nécessaire en raison de l'entrée en vigueur le 27 septembre 2023 du « *règlement numéro 284-23 modifiant le règlement numéro 260-19 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé et visant à modifier les dispositions relatives aux éoliennes commerciales et aux mâts de mesure de vent* ».

Une copie de ce projet de règlement peut être consultée dans la salle Gilles-Moreau du Chalet des sports (où la réception du bureau municipal est temporairement localisée), 200 côte de la Mer, Notre-Dame-du-Portage, sur les heures de bureau (les lundis et jeudis). Le document est également disponible sur le site internet de la Municipalité [www.municipalite.notre-dame-du-portage.qc.ca](http://www.municipalite.notre-dame-du-portage.qc.ca), sous l'onglet « Vie démocratique/ Lois, Politiques et Règlements ».

Donné à Notre-Dame-du-Portage ce 5 février 2024.

Marie-Hélène Harvey  
Directrice générale et greffière-trésorière  
418 862-9163 poste 222 / [Directiongenerale@nddp.ca](mailto:Directiongenerale@nddp.ca)

## SERVICE GRATUIT D'APPELS DE SÉCURITÉ

**UN SERVICE GRATUIT D'APPELS DE SÉCURITÉ POUR LES ÂÎNÉS, LES PERSONNES VULNÉRABLES OU VIVANT SEULES.**

À l'heure que vous choisissez, vous recevez un appel à votre résidence. Vous devez alors répondre et appuyer sur la touche **1** de votre téléphone pour confirmer que tout va bien.

Si vous êtes en détresse et ne pouvez répondre à l'appel, dû à une chute, d'une perte de conscience ou pour toute autre raison, une alerte sera émise à notre centrale téléphonique.

Nous contactons alors une des personnes de confiance que vous avez identifiées pour qu'elle se rende à domicile, afin de vérifier votre état de santé.

C'est simple, gratuit et efficace.

Pour de plus amples informations, vous pouvez appeler au 418 867-3130, poste 212.



## Atelier d'écriture créative et de parole

17 février de 13 h 30 à 15 h 30  
Au Chalet de Sports

Inscription obligatoire sur Qidigo



## NOUS OUVRONS BIENTÔT NOS POSTES ESTIVAUX

Responsable Piscine  
Sauveteurs  
Assistants-Sauveteurs

Responsable camp de jour  
Animateurs camp de jour



Viens passer l'été au soleil  
avec une superbe équipe

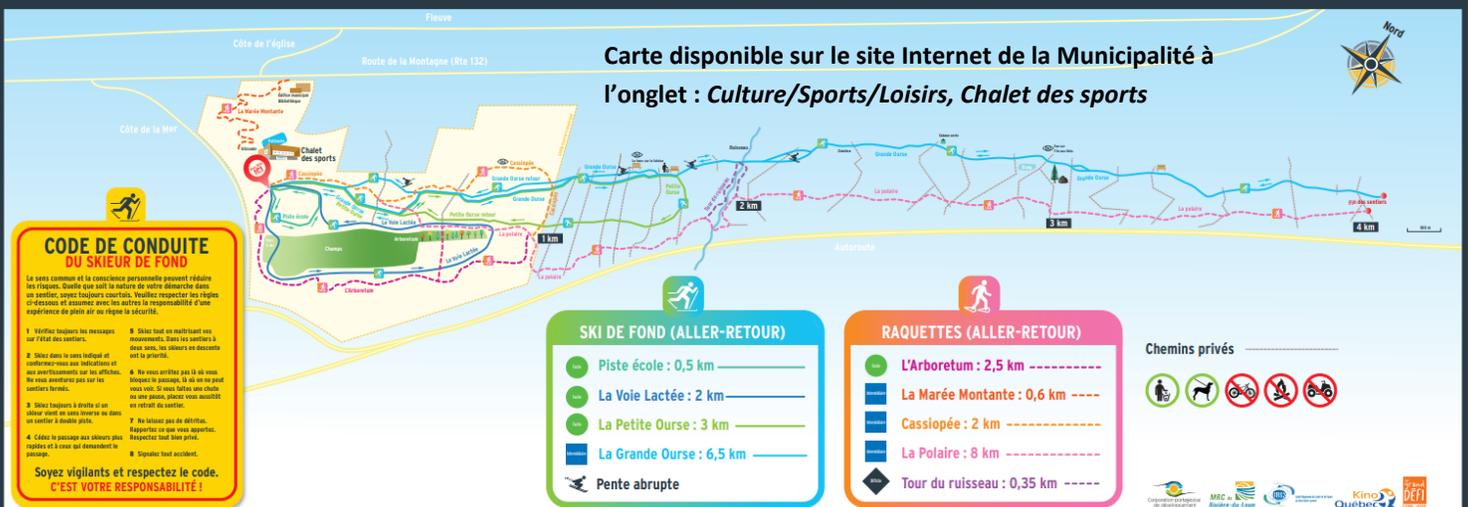
Pour plus d'information, communique avec le responsable des loisirs  
loisirs@nddp.ca



## Carte des sentiers de ski de fond et raquettes

Merci à tous les propriétaires de nous permettre de passer sur leur terrain - SOYONS RESPECTUEUX !

Carte disponible sur le site Internet de la Municipalité à  
l'onglet : Culture/Sports/Loisirs, Chalet des sports



URGENCE ÉVACUATION 911 - CHALET DES SPORTS 418 605-9252

## CONDUITE HIVERNALE SÉCURITAIRE

En hiver, les conducteurs doivent adapter leur conduite aux conditions météorologiques et routières. Le conducteur doit diminuer sa vitesse lorsque la visibilité est réduite à cause de l'obscurité, du brouillard, de la pluie ou de précipitations, ou lorsque la chaussée est glissante ou qu'elle n'est pas entièrement dégagée. En cas de conduite non adaptée, le conducteur s'expose à une amende de 60\$ plus les frais et 2 points d'inaptitude.

Le pare-brise et les vitres d'un véhicule doivent être débarrassés de tout élément susceptible de réduire la visibilité du conducteur. Les phares, les feux et les réflecteurs doivent être également dégagés. Personne ne peut conduire un véhicule recouvert de glace, de neige ou de toute autre matière pouvant se détacher du véhicule et constituer un danger pour les autres usagers de la route.

En cas de non-respect, le conducteur est passible d'une amende de 100\$ à 200\$.

Vous pouvez contacter info transports avant un déplacement. Soit par téléphone en composant le 511 ou sur internet au [www.quebec511.info/fr/default.aspx](http://www.quebec511.info/fr/default.aspx) (site web présentant l'évolution des systèmes météorologiques).



Dave Ouellet, sergent Coordonnateur des relations communautaires  
Poste de la MRC de Rivière-du-Loup,  
Sûreté du Québec  
Bureau 418 862-6303, poste 209 [www.sq.gouv.qc.ca](http://www.sq.gouv.qc.ca)

## ADRESSE CIVIQUE

### POUR VOTRE SÉCURITÉ : ASSUREZ-VOUS DE METTRE VOTRE ADRESSE CIVIQUE EN ÉVIDENCE

Avec l'hiver qui s'est maintenant bien installé, il est important de vous assurer que votre adresse civique est bien visible pour les services d'urgence. En effet, il peut arriver pendant la saison hivernale que les numéros d'adresses soient cachés par la neige. Cela complique les choses pour les services d'urgence s'ils doivent intervenir. Alors pour votre sécurité, déneigez votre adresse !



## LUMIÈRES DE NOËL

Vous avez des jeux de lumières de Noël défectueux ou dont vous voulez vous débarrasser ? **Nous avons LA SOLUTION** : la Municipalité s'en charge. Ces jeux de lumières et leurs câblages électriques seront recyclés et les métaux seront récupérés. Un contenant est installé pour les accueillir devant le Chalet des sports (200, côte de la Mer). En fonction jusqu'à la fin février 2024.

*Le comité Environnement de Notre-Dame-du-Portage*

## DÉNEIGEMENT DES SORTIES

En cas d'incendie, il est essentiel de pouvoir évacuer rapidement votre domicile. En hiver, l'accumulation de neige ou de glace dans vos sorties extérieures peut nuire à l'évacuation.



- *Après chaque chute de neige, débroyez vos sorties, votre terrasse et vos fenêtres;*
- *Assurez-vous que les fenêtres sont déneigées et dégelées. Une fenêtre coincée par la glace peut empêcher l'évacuation;*
- *Prévoyez un point de rassemblement accessible en hiver et visible des pompiers dès leur arrivée;*
- *Faites en sorte que les fenêtres pouvant servir de sorties de secours soient accessibles de l'intérieur pour un jeune enfant et que celui-ci connaît la façon de les ouvrir et d'y accéder.*
- *Préparez un plan d'évacuation de votre domicile et exercez-vous à évacuer avec les membres de votre famille;*

*Lors d'un incendie, vous et les membres de votre famille pourriez avoir moins de trois minutes pour sortir sains et saufs de votre domicile. Imaginez les précieuses secondes que vous perdez si la sortie que vous utilisez est enneigée.*

## CHRONIQUE DU CCU

### Départs et arrivée

Après quelques années de bénévolat, Myriam Mongrain et Jocelyn Guimont ont pris la décision de se retirer du Comité consultatif d'urbanisme (CCU). Nous les remercions chaleureusement de leur engagement envers nos concitoyens et de leur implication dans la préservation de notre patrimoine et du caractère de villégiature de notre municipalité. Leurs avis éclairés nous manqueront.

C'est à regret que nous les voyons partir mais c'est avec plaisir que nous accueillons Julie Thibault, nommée pour un mandat de 2 ans par le Conseil municipal, à sa séance du 15 janvier dernier. À la même occasion, le conseil a renouvelé le mandat de Michel Samson qu'il a aussi désigné à la présidence d'assemblée pour une 4<sup>e</sup> année consécutive. Toutes nos félicitations !

Voici donc la composition actuelle du CCU :

Siège n° 1 : Julie Thibault

Siège n° 2 : Denis Thibeault

Siège n° 3 : Michel Samson, président d'assemblée

Siège n° 4 : Claire Simard

Siège n° 6 : Sarah St-Pierre

Siège n° 7 : Suzette de Rome

Siège n° 8 : Vincent More

Vous noterez que le siège n° 5 est vacant et nous vous incitons à soumettre votre candidature si vous avez un intérêt pour l'architecture, l'urbanisme ou le patrimoine. Il suffit d'envoyer une lettre de motivation à la direction générale de la Municipalité : [directiongenerale@nddp.ca](mailto:directiongenerale@nddp.ca). Nous espérons accueillir l'un ou l'une d'entre vous à notre prochaine rencontre et bénéficier de votre apport à notre comité.

Le 22 janvier, le CCU a tenu sa première réunion 2024 et voici le calendrier des réunions qui se tiendront durant l'année :

19 février, 25 mars, 22 avril, 21 mai, 25 juin, 22 juillet, 26 août, 23 septembre, 21 octobre et 18 novembre.

Prenez note que le dépôt des demandes de permis qui nécessitent un avis du CCU doit se faire environ 8 ou 9 jours avant la tenue des séances du comité, soit au plus tard à la date indiquée sur le calendrier mensuel compris dans le journal Info-Portage.

Claire Simard,  
Membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

## FÉVRIER 2024

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
				1	2	3
4	5 <b>CM</b>	6	7	8	9	10
11 <b>CCU</b>	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29		

## MARS 2024

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11 <b>CM</b>	12	13	14	15	16
17 <b>CCU</b>	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Ordures ménagères	Bibliothèque	
Matières recyclables	<b>CM</b> Conseil municipal	
Matières organiques	<b>CCU</b> Dépôt des demandes pour le CCU	



## MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DU-PORTAGE



**560, route de la Montagne  
Notre-Dame-Du-Portage (Québec) G0L 1Y0**  
Tél. : 418 862-9163 Fax. : 418 862-5240  
municipalite.notre-dame-du-portage.qc.ca  
Municipalité Notre Dame du Portage

### HORAIRE BIBLIOTHÈQUE

Prenez note que la bibliothèque est déménagée temporairement à la Sacristie de l'église

Mardi de 13 h à 14 h  
Samedi de 10 h 30 à 12 h

#### Pour demander un titre précis :

- par courriel à [biblio.portage@crsdp.net](mailto:biblio.portage@crsdp.net);
- par téléphone au 418 862-9163, poste 221 à la réception de la municipalité durant les heures d'ouverture du bureau municipal.

Madeline Lepage, responsable : 418 862-4670

Deux liseuses et quelques nouveautés, en format papier, à vous procurer à votre bibliothèque:



- *Hexa* de Gabrielle Filteau-Chiba
- *La descente aux affaires* de Fred Pellerin
- *Les insolents de Ann Scott* (prix Renaudot 2023)
- *Le mois des morts* de Chrystine Brouillet
- *La sentence* de John Grisham
- *La mélancolie de l'ours polaire* de Mo Malo
- *Sur tes traces* de Harlan Coben.

## HORAIRE

RÉCEPTION OUVERTE DURANT LES TRAVAUX  
AU CHALET DES SPORTS, SALLE GILLES-MOREAU (200 CÔTE DE LA MER)

LUNDI et JEUDI  
de 8 h 30 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30

### RÉPERTOIRE MUNICIPAL 418 862-9163

**Directrice générale/greffière-trésorière**, Marie-Hélène Harvey p.222  
[directiongenerale@nddp.ca](mailto:directiongenerale@nddp.ca)

**Greffière-trésorière adjointe**, Nadine Caron p. 224  
[administration@nddp.ca](mailto:administration@nddp.ca)

**Secrétaire-réceptionniste**, Lise Lavoie p. 221  
[reception@nddp.ca](mailto:reception@nddp.ca)

**Inspectrice en bâtiment et environnement**,  
Stéphanie Cyr-Massé p. 223  
Via notre site internet : [http://www.municipalite.notre-dame-du-portage.qc.ca/demande\\_de\\_permis/](http://www.municipalite.notre-dame-du-portage.qc.ca/demande_de_permis/)

**Contremaître**, Fernand Dumont p. 227  
[batiparc@nddp.ca](mailto:batiparc@nddp.ca)

**Directeur des travaux publics**, Keven Desjardins p. 235  
[voirie@nddp.ca](mailto:voirie@nddp.ca)

**Coordonnateur aménagement et urbanisme, assistant-greffier**  
Benoit Rheault, [amenagement@nddp.ca](mailto:amenagement@nddp.ca) p. 233

**Loisirs, culture et vie communautaire**, Alexis Malo-Leroux p. 225  
[loisirs@nddp.ca](mailto:loisirs@nddp.ca)



Bureau de poste :

512, route du Fleuve 418 860-2385